

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4336-2026

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC, corporation
légalement constituée ayant son siège social et
sa principale place d'affaires au 706, boulevard
Gréber, en la ville de Gatineau, province de
Québec J8V 3P8

(ci-après la « Demanderesse » ou « EGQ »)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Jean-François Tremblay, faisant affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'occupe le poste de Directeur général chez Enbridge Gaz Québec et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la présente demande d'ordonnance de confidentialité;
2. La Demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, Enbridge Gaz Québec dépose une version confidentielle des réponses à la demande de renseignements no. 2 de la Régie (« **DDR** »), sous la cote EGQ-15, document 2, laquelle a été déposée par la Régie sous pli confidentiel.
4. Les renseignements contenus dans cette pièce sont de nature stratégique et confidentielle puisqu'ils révèlent, directement ou indirectement, des éléments relatifs à la stratégie d'acquisition de droits d'émission mise en œuvre par Enbridge Gaz Québec, ou permettent d'en inférer les grandes lignes;
5. La divulgation de tels renseignements pourrait porter gravement atteinte aux futures négociations d'Enbridge Gaz Québec ou aux actions posées par cette dernière, notamment dans le cadre de ventes aux enchères, en permettant à d'autres acteurs susceptibles d'intervenir dans le cadre du SPEDE d'ajuster leur positionnement en conséquence, et donc, de causer un préjudice à Enbridge Gaz Québec, et ce, au détriment de l'ensemble de sa clientèle;

6. De plus, la divulgation publique des renseignements contenus dans la pièce EGQ-15, document 2 serait contraire aux exigences prévues au premier paragraphe de l'article 51 du Règlement;
7. La Demanderesse dépose donc lesdites pièces, sous pli confidentiel, et demande à la Régie d'émettre une ordonnance afin d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements contenus dans ces pièces, et d'ordonner leur traitement confidentiel jusqu'au 31 décembre 2031;
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Québec, le 11 septembre 2026

JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi
par un moyen technologique à Québec,
ce 11^e jour de septembre 2026

Danielle Roy # 248367

Commissaire à l'assermentation pour
le Québec et pour l'extérieur du Québec